
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

25 MARS 2019

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE DIALOGUE POLITIQUE ET DE
COOPÉRATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES, D'UNE
PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE CUBA, D'AUTRE PART, SIGNÉ À BRUXELLES, LE 12
DÉCEMBRE 2016⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE L'ÉGALITÉ, DU
RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR M. NICOLAS MARTIN.

—

(1) Voir Doc. n°783 (2018-2019) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. le ministre-président présenté par M. le ministre Flahaut	3
2	Votes	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement, a examiné au cours de sa réunion du 25 mars 2019(2), le projet de décret portant assentiment à l'Accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Cuba, d'autre part, signé à Bruxelles, le 12 décembre 2016 (doc. 783 (2018-2019) n°1).

1 Exposé introductif de M. le ministre-président présenté par M. le ministre Flahaut

Au nom du ministre-Président, M. le ministre Flahaut soumet à l'assentiment de la commission l'accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et la République de Cuba. Accord qui a été signé à Bruxelles, le 12 décembre 2016.

Cet instrument, le tout premier du genre entre l'UE et Cuba, définit le nouveau cadre juridique de leurs relations.

Il prévoit la consolidation du dialogue politique, l'amélioration de la coopération bilatérale et la mise en place de stratégies d'action commune dans les enceintes internationales.

Il vise à soutenir le processus de transition de

l'économie et de la société cubaines.

Il vise aussi la promotion du dialogue et de la coopération en vue de soutenir le développement durable, la démocratisation et les droits de l'homme et d'apporter des solutions communes aux défis mondiaux.

L'accord s'articule autour de trois grands chapitres :

- le dialogue politique ;
- la coopération et le dialogue sur les politiques sectorielles ;
- et les échanges commerciaux et la coopération commerciale.

Vu son caractère mixte, il est soumis à l'assentiment de ce Parlement.

2 Votes

Sans discussion, l'article unique et le projet de décret sont adoptés par 10 voix et 1 abstention.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance à la Présidente et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

N. MARTIN

La Présidente,

A. LAMBELIN

(2) **Ont participé aux travaux de la commission :**

Mme Lambelin (Présidente)
 M. Collignon, M. Dermagne, M. Istasse, M. Martin, Mme Vienne (en remplacement de M. Luperto)
 Mme Bertieaux, M. Helson, M. Van Goidsenhoven
 Mme Bourgeois, M. Drèze (en remplacement de M. Fassi-Fihri)
 Mme Ryckmans

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
 M. Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias
 Mme Paul, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte
 M. Lerat, collaborateur au cabinet de M. le ministre Flahaut
 M. Crépin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt
 M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
 Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS
 Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR
 Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
 M. Caillet, collaborateur du groupe cdH